

IMPER EFFET MOUILLE

DESTINATION : Imprégnation hydrofuge et oléofuge en phase aqueuse pour la protection des supports poreux, permettant d'apporter un effet mouillé.
Intérieur - Extérieur

PROPRIETES ET AVANTAGES : Non filmogène : laisse respirer les supports poreux et les préserve du gel en favorisant le ruissellement de l'eau, évite les infiltrations (effet perlant) et limite l'apparition d'efflorescences.
Incolore, il confère au support un aspect mouillé.
Evite l'encrassement et l'accroche des mousses et lichens.
Peut s'appliquer au sol sans effet glissant.
Assure une protection contre les taches d'eau et de graisse de 2 à 3 ans en extérieur à des conditions atmosphériques normales.

SUPPORTS : Ciment, briques, tuiles terres cuites ou béton, ardoise fibrociment, tomettes, pierres naturelles et reconstituées, bois et autres supports non peints neufs ou anciens, après travaux préparatoires.

MATERIEL D'APPLICATION : Brosse, rouleau ou pulvérisateur

TEINTE ET ASPECT : Incolore, aspect satiné

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Directive européenne COV 2004/42	Hors champs d'application de la directive
Densité à 20°C	1,00 +/- 0,05
Viscosité à 20°C	30 s NFT 2,5 à 20°C
Liant	Dispersion de polymères
Solvant	Eau
Rendement	4 à 8 m ² /L selon la porosité du support
Conservation	Excellente en emballage d'origine fermé, stocké à moins de 30°C et à l'abri du gel

CONDITIONNEMENTS : 5 L - 20 L

HYGIENE ET SECURITE : Fiche de Données de Sécurité disponible sur www.quickfds.com

CARACTERISTIQUES D'APPLICATIONS :

En 2 couches, à saturation du support.
2^{ème} couche en mouillé sur mouillé uniquement.
Retirer l'excédent de produit après 30 minutes.
De 4 à 8 m²/L/couche, selon la porosité du support
Air ambiant : 20°C / %HR : 60%
Sec au toucher : 2 à 4 h

ENTRETIEN :

Renouveler l'application une fois par an directement sur le support après avoir effectué un nettoyage.

DILUTION :

Prêt à l'emploi.
Nettoyage du matériel : à l'eau, immédiatement après application

PREPARATION DU SUPPORT :

Si besoin, homogénéiser le produit avant emploi.

Appliquer sur fonds non fissurés, propres, dépolvoisiérés, sains, secs et non gelés.
Eliminer par lavage et brossage les salissures, parties friables et toutes autres substances pouvant gêner l'adhérence du revêtement : traces grasses de pollution, traitements anti-graffiti...

Reprendre les joints friables ou les fissures avant traitement.

Les supports infestés de mousses et moisissures doivent être traités avec COMUS ANTIMOUSSE.

Sur un sol béton lissé à l'hélicoptère ou sur un support recouvert d'IMPER , réaliser le **test de la goutte d'eau au préalable : répandre un peu d'eau sur le support et mesurer à l'aide d'une montre le temps nécessaire à l'absorption de l'eau par la chape.**

- Si le temps est inférieur à 240sec, le support est suffisamment poreux pour appliquer l'Imper Effet Mouillé directement.
- Si le temps est supérieur à 240sec, procéder à un léger grenailage ou plusieurs dérochages chimiques avant application du produit.

Dans le cas d'un support recouvert de Migrastop qui semble attaqué, procéder au test de la goutte d'eau pour vérifier que la porosité du support est suffisante.

OBSERVATIONS :

Appliquer à des températures comprises entre +5°C et +30°C, par temps sec et sans pluie. Ne pas marcher sur le support durant 48 heures minimum. Ne pas appliquer sur supports chauds ou surchauffés.

Ne convient pas pour l'imperméabilisation de fondations, soubassements enterrés ou intérieurs de bassins.

Ce produit ne peut pas être peint ou recouvert directement, il faut au préalable l'éliminer par lavage haute pression ou au détergent acide.

Les recommandations contenues dans cette fiche technique sont destinées aux personnes expérimentées ayant l'habileté requise. Elles sont fondées sur des essais réalisés conformément aux normes conventionnelles en vigueur et à la norme NF P 74-201 1 et 2 référence DTU 59.1 (09/94). Ces recommandations n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique au chantier. De ce fait, aucune responsabilité ni dommages ne peuvent être imputés à COMUS pour les résultats obtenus lors d'un travail qui se fait aux risques et périls de l'utilisateur.